

Appel à projets pour l'année 2025

SOUTIEN AUX PROJETS DE MISE EN RÉSEAU REGIONALE ET THÉMATIQUE DES ASSOCIATIONS DE DIPLÔMÉ*ES

Objectif

Depuis la création de l'UFA, 26 000 étudiant*es ont terminé leurs études binationales ou trinationales avec un **double diplôme** en poche. Indépendamment du cursus effectué, tous sont multilingues et ont appris à évoluer dans un contexte interculturel. Afin de les soutenir en vue de leur parcours professionnel, l'UFA souhaite leur offrir l'opportunité de se construire le plus tôt possible **un réseau personnel riche et varié**. Parallèlement au soutien octroyé à ses associations de diplômé*es dans le cadre des projets spécifiques qu'elles mènent, l'UFA soutient également des activités mises en œuvre conjointement par plusieurs associations de diplômé*es issues d'une même filière ou de filières différentes et implantées dans la même région. **Dans le contexte actuel, ces activités peuvent notamment se dérouler aussi bien en ligne qu'en présentiel.**

Modalités de soutien

- Dans le cas idéal, au moins **trois associations d'étudiant*es et/ou de diplômé*es de cursus** de l'UFA, issues de préférence de **différentes filières**, prendront part au projet.
- Dans le cas idéal, **15 étudiant*es ou diplômé*es, dont 5 minimum par cursus ou par association** participeront au projet.
- Le suivi administratif de l'ensemble du processus de soutien doit être assuré par **un*e (seul*e) interlocuteur*trice principal*e** (association).

Dépôt des demandes

Le dépôt des demandes doit se faire au moyen du **formulaire** prévu à cet effet. La demande doit être dûment signée par le comité directeur de chacune des associations participant au projet et transmise **trois mois** au plus tard avant la date prévue pour le début de celui-ci. Les subventions à hauteur de **7 000 euros** maximum sont attribuées après étude du dossier par l'UFA. Un soutien supplémentaire émanant d'autres organisations est recommandé, à condition que la visibilité de l'UFA soit garantie.

Justificatif d'utilisation des fonds

L'utilisation de l'allocation doit faire l'objet d'un justificatif d'utilisation des fonds qui devra être adressé à l'UFA par l'interlocuteur*trice principal*e **au plus tard le 15 décembre 2025**, sans que cela lui soit expressément demandé. Les crédits non dépensés devront être remboursés à l'UFA **au plus tard le 20 décembre 2025**. L'UFA se réserve le droit de réclamer le remboursement des allocations qui n'auraient pas été utilisées aux fins prévues.

Relations publiques

Afin de conférer une visibilité suffisante au soutien financier apporté par l'UFA, celle-ci autorise l'interlocuteur*trice principal*e à utiliser le logo de l'UFA durant la période de soutien. Ce logo peut être utilisé dans le cadre des activités soutenues, comme dans des publications, lors de manifestations ou sur le site internet des associations. Sur demande, l'UFA peut également transmettre de la **documentation** à distribuer lors des manifestations soutenues. Les associations de diplômé*es souhaitant communiquer sur leurs activités (création d'association, rencontre ou autre projet) ont la possibilité de publier un **article** avec photos sur le site Internet de l'UFA.

Soutien financier

7 000 euros

maximum par projet

Dans le cadre de cet appel à projets, l'UFA ne peut soutenir que **trois projets** par année civile.

Exemples de projets

Voyages d'études, séminaires, tables rondes, rencontres régionales en ligne...

Date limite de dépôt des demandes

Veuillez planifier et effectuer votre demande de soutien le plus tôt possible!

Dernier délai de dépôt des demandes
30 septembre 2025

Formulaires et FAQs

Contact

alumni@dfh-ufa.org